



**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES**

*Mercredi 30 juillet 2025*

Le Conseil des Ministres s'est tenu ce mercredi 30 juillet 2025. Présidé par Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, le Conseil se tient en présence de Monsieur NTSAY Christian, Premier Ministre Chef du Gouvernement et des Ministres composant le Gouvernement.

En préambule du Conseil des Ministres, le Président de la République a tenu à rappeler que l'ensemble des dirigeants, et en particulier les membres du Gouvernement, ont une responsabilité majeure envers le peuple malagasy.

Le Chef de l'État a réitéré son attachement au respect de l'intérêt général et à la préservation de la souveraineté nationale. Il a souligné que toute décision engageant la Nation doit faire l'objet d'une réflexion approfondie et être guidée par la sagesse, le discernement et le souci du bien commun. Il a appelé à éviter toute mesure qui pourrait porter atteinte aux intérêts du pays ou compromettre la confiance du peuple. Le Président de la République a également rappelé que l'intégrité et la transparence doivent constituer les fondements de l'action publique, affirmant que l'éthique de responsabilité doit prévaloir à tous les niveaux de l'administration.

Le Premier Ministre a abondé dans ce sens, en mettant l'accent sur l'importance de la rigueur, de l'éthique et du sens du devoir dans la gestion des affaires de l'État. Il a rappelé que chaque ministre a souscrit à une charte d'engagement, qui implique de préserver la stabilité du pays, tant sur le plan interne qu'au niveau international. Il a enfin souligné que toute décision prise engage la responsabilité individuelle de son auteur, dans le respect de la confiance accordée par le Président de la République.

### **I. COMMUNICATION VERBALE**

#### **MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de Madagascar au neuvième Sommet de la conférence internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD 9), à Yokohama, au Japon, du 20 au 22 août 2025.**

Ce Sommet, placé sous le thème "Co-crée des solutions innovantes avec l'Afrique", réunira des chefs d'Etat et de gouvernement africains, des ministres des Affaires étrangères, des représentants du gouvernement japonais, ainsi que des partenaires internationaux, des organisations régionales, des institutions financières et des acteurs du secteur privé.

La TICAD 9 vise à renforcer les liens de coopération entre le Japon et les pays africains, à travers des discussions autour de trois axes prioritaires : la paix et la stabilité, l'économie, et la société.

La participation de Madagascar à cet événement revêt une importance particulière car elle permettra de consolider les relations de coopération entre Madagascar et le Japon, tout en positionnant le pays comme un acteur engagé dans le développement durable du continent africain.

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative aux instruments juridiques de la SADC ouverts à la signature, à la ratification et l'adhésion par Madagascar.**

Cette soumission s'inscrit dans le cadre de la prochaine présidence de la SADC assurée par le Président de la République de Madagascar. Il est attendu de chaque Etat exerçant cette haute responsabilité qu'il serve d'exemple en matière d'approbation et d'appropriation des instruments juridiques de la SADC, lesquels constituent le fondement de la mise en œuvre des décisions et programmes, ainsi que du fonctionnement et de la structure même de l'Organisation.

Madagascar a manifesté sa volonté de procéder à la signature de trois 3 instruments figurant dans la liste, en marge du prochain Sommet, à savoir: l'Accord modifiant le Traité de la SADC pour l'établissement du Parlement de la SADC; le Mémoire d'accord entre les États membres de la SADC relatif à la création du Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la SADC (SACREEE); et le Protocole sur l'Emploi et le Travail.

En outre, le Secrétariat de la SADC a mis un accent particulier sur l'Accord sur l'opérationnalisation du Fonds de Développement Régional. Ce fonds, mis en place en 2016, constitue un instrument financier stratégique destiné à faciliter le financement de projets régionaux prioritaires. Il soutient ainsi l'intégration régionale, la croissance économique, le développement industriel ainsi que la réduction des inégalités.

**Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de Madagascar à la Semaine de haut niveau de la 80<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies, du 23 au 27 et 29 septembre 2025, à New York, Etats-Unis d'Amérique.**

Cette session aura pour thème : *«Mieux ensemble : 80 ans et plus pour la paix, le développement et les droits de l'Homme»*, et sera précédée de la célébration de la 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), le 22 septembre 2025.

Madagascar, membre à part entière de l'ONU depuis 1960 et Vice-Président de la 79<sup>AGNU</sup>, a des responsabilités à s'unir avec les pays membres et à participer à ce grand événement international de haute importance.

Le Chef de la délégation malagasy prononcera une allocution le 25 septembre 2025, au cours du Débat général, et aura ainsi l'opportunité d'exprimer les points de vue du Gouvernement malagasy sur ces thématiques.

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'état de préparatif du Sommet de la SADC.**

Le comité d'organisation est pleinement à pied d'œuvre pour assurer l'accueil et le bon déroulement de cette grande rencontre. Le centre de coordination opérationnelle (CCO) chargé de piloter l'ensemble des préparatifs est installé au stade Barea Mahamasina. Les Dispositifs d'accueil des différentes délégations, depuis leur arrivée à l'aéroport jusqu'au lieu de la conférence au CCI Ivato, est également déjà en place.

**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au processus de mise en vigueur des accords de financement avec les Partenaires Techniques et Financiers.**

Plusieurs étapes doivent être suivies pour la mise en œuvre des accords de financement conclus avec les partenaires, à commencer par la présentation des projets de loi au sein

du Conseil de Gouvernement et du Conseil des Ministres, jusqu'à leur adoption par les instances parlementaires. Des améliorations sont apportées aux procédures entre les services concernés et les institutions impliquées afin d'accélérer la réalisation des projets de développement prévus dans ces accords, tout en respectant les lois et règlements en vigueur dans le pays.

#### **MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE + MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Le Conseil des Ministres a approuvé l'affectation d'une parcelle d'une superficie approximative de 5Ha de la propriété dite « La Roubaisienne » TN° 1856-P située à Antsirabe, Commune Urbaine Antsirabe, Région Vakinankaratra, au profit de l'Etat Malagasy, et affectée au Ministère de la Santé Publique.** Le terrain abrite le complexe hospitalier mère enfant en collaboration avec la fondation Mohamed VI.

#### **MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au Programme de Développement Economique et Social (PDES) financé par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), intitulé « Projet d'amélioration de l'électricité à Toamasina ».**

Le projet vise la construction de deux nouvelles Sous-stations Moyenne Tension MT à Bazar Be Tamatave et Tanambao Verrerie en remplacement de celles vétustes sur les mêmes places; la construction de près de 30 km de lignes MT reliant la Sous-station de Bazar Be et Tanambao Verrerie (TM2) et le Sous-station 220 kV à Antsarimasina

**Le Conseil des Ministres a approuvé la demande de validation du mode de passation de marché (Appel d'Offres Restreint) et de la liste restreinte des prestataires potentiels pour la réalisation du Projet de Parc Solaire de 100 MW avec 200 MWh de batteries à Tsarasaotra Ivato – Lac Iarivo.**

#### **MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE + SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la demande de validation de l'état des sommes du Projet Parc Solaire à Lac Iarivo, Première phase 20 MW sur un terrain de 20 Ha.**

#### **MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la demande d'autorisation de poursuite de procédure et de paiement des indemnités d'expropriation des personnes touchées par les travaux de construction de l'Autoroute reliant Antananarivo-Toamasina (phase de raccordement avec Tsarasaotra-Toamasina : Commune Rurale Ambatolampy Tsimahafotsy (PK0+000) à la Commune Rurale Anosiarivo (PK3+500).**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au lancement du projet MROR (Marché Routier à Obligation de Résultat), financé par la Banque Mondiale.**

Ce Projet se présente comme une alternative pour maintenir l'état des routes nouvellement construites ou réhabilitées. Le projet répondra aux besoins des usagers pour une durée contractuelle de trois (3) ans. Les routes concernées par le projet pilote pour les trois prochaines années sont:

- \_ RNS 9 : Toliara-Analamisampy (109km);
- \_ RNS 44: Moramanga-Amboasary (60km);
- \_ RNS 43: Soavinandriana-Faratsiho (51.6km);

- \_ RNS 43: Faratsiho-Sambaina (43.8km);
- \_ RNS 65: Rocate d'Iarivo et Pénétrente Urbaine (13km);

## II. ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

### **MINISTERE DE LA JUSTICE**

Le Conseil des Ministres a adopté le décret portant constatation de l'élection et de la désignation des membres de la Commission Malagasy de l'Informatique et des Libertés (CMIL).

### **MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

Le Conseil des Ministres a adopté le décret modifiant le décret n° 2023-189 du 03 mars 2023 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics

## III. NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

### **MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-979 du 17 avril 2024 et portant nomination de **M. ANDRIAMAMONJISOA Jean Marc**, Chef du District d'Antsiranana II.

### **MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1173 du 06 juin 2019 et portant nomination de **M. RASOLONJATOVO Rajohary Auguste**, Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique de la Région Atsimo Andrefana.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-401 du 12 avril 2023 et portant nomination de **M. RAZAFIMAHATRADRAIBE**, Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique de la Région Amoron'i Mania.

### **MINISTERE DES MINES**

Adoption du décret portant nomination de **M. RANDRIAMAMORY Onjanirina Mickaël**, Directeur Régional Amoron'i Mania du Ministère des Mines.

### **MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE**

Adoption du décret portant nomination de **M. KEVIN DERIS**, Directeur de la Télévision Malagasy au sein de l'Office de la Radio et de la Télévision Malagasy auprès du Ministère de la Communication et de la Culture.

**Antananarivo, ce 30 juillet 2025,**

***La Direction de la Communication  
de la Présidence de la République***